

# Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001

Jo NOPPE

*Aspirant du Fonds de la Recherche Scientifique – Flandre (F.W.O. – Vlaanderen) à la Section de Politologie de la Katholieke Universiteit Leuven, en collaboration avec les secrétariats des partis politiques.<sup>1</sup>*

## PARTI SOCIALISTE (PS)<sup>2</sup>

### 1. Le Congrès

- 25 mars 2000, Liège, Sart-Tilman. «Neuf mois d'action socialiste dans les Exécutifs» : bilan de l'action socialiste au sein des différents gouvernements. Deuxième phase du Congrès administratif (1<sup>ère</sup> phase le 23 octobre 1999) : renouvellement des Commissions de Vigilance et de Déontologie. Participants : 500 personnes, votants : environ 400 personnes.
- 3 septembre 2000, Ans, Hall omnisports de Loncin. Evaluation d'un an de participation gouvernementale, témoignages illustrant l'action communale, présentation des candidats aux élections communales et provinciales du 8 octobre 2000. Participants : 1.700 personnes.
- 2 décembre 2000, Bruxelles. Congrès extraordinaire statutaire : e.a. l'égalité entre les femmes et les hommes dans le parti, la démocratie interne, la limite d'âge et la complémentarité des fonctions. Participants : 800 personnes, votants : 420 personnes.
- 7 octobre 2001, Bruxelles, Auditoire Janson (ULB). «Intolérance zéro» : bilan de l'action des ministres et des parlementaires socialistes. Le monde après le 11 septembre. Participants : 1.200 personnes.

<sup>1</sup> En particulier, nous tenons à remercier les personnes suivantes : Laurent Wimlot (PS), Pascale Toussaint (Ecolo), Gaëtan Fripiat (PSC) et Lucien Vandermeulen et Sandy Kalmar (PRL).

<sup>2</sup> Les statuts plus récents du PS ont été adoptés par le congrès de Liège du 10 mai 1997 et par le congrès de Bruxelles du 2 décembre 2000. Dans les statuts du PS on ne trouve ni un 'Conseil Général', ni une 'Exécutive'.

### 3. Le Bureau

#### 3.1. Composition

Art. 38 des statuts : P. BIONDI, «Morphologie des partis politiques francophones en 1998 et 1999», *Res Publica*, 2000, 2-3, pp. 335-336.

Changements à l'art. 38, adoptés par le congrès du 2 décembre 2000 :

- § 1, b : Complété par : «*Par tranche de cinq représentants au Bureau, une fédération ne peut pas désigner plus de quatre représentants du même sexe.*»<sup>3</sup>
- § 3, b : Complété par : «*Sont invités aux réunions du Bureau avec voix consultative : (...), un représentant du Conseil Socialiste de l'Associatif, (...).*»<sup>4</sup>

Les modifications concernant la composition du Bureau – comme les modifications concernant la composition des autres instances – entrent en vigueur lors du prochain renouvellement normal des instances du parti (cf. 'Dispositions Transitoires' dans les statuts). Normalement, le Bureau est réélu en 2003, 4 années après l'élection dernière (23 octobre 1999).

La composition du Bureau en 2000 et 2001 (depuis le 23 octobre 1999) :

<sup>3</sup> Art. 7, § 1 des statuts : «(...) les instances statutaires du PS ne peuvent pas compter plus de 80 % [les statuts du 2 décembre 2000 : plus de deux tiers] de représentants du même sexe. Cependant, la composition des instances doit progressivement tendre vers la parité.»

<sup>4</sup> Le Conseil Socialiste de l'Associatif (CSA) assure la coordination générale de l'ensemble des organisations socialistes relevant du champ associatif (art. 59, § 2). Le CSA est composé d'au moins un représentant de l'Action Commune Culturelle Socialiste (ACCS), du Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse (Ré.S.O.-J) et de chacune des organisations et personnalités adhérentes (art. 59, § 1). Le Ré.S.O.-J coordonne les activités des organisations de jeunesse du parti.

## Membres avec voix délibérative :

<i>Le Président</i>	Di Rupo Elio
<i>Le Secrétaire général</i>	Baras Jean-Pol
<i>Les Vice-Présidents</i>	Bayenet Maurice, Moureaux Philippe
<i>Les Représentants des Fédérations</i>	Anselme Bernard, Biefnot Richard, Boutsen Thérèse, Bucella Fabrizio, Burgeon Colette, Chabot Jacques, Coème Guy (remplaçant Robert Meureau depuis le 26 avril 2001), Collignon Robert, Corda Giovanna, Cornelis Annette, De Galan Magda, Degives-Smetz Martine, Degré Jean, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Demotte Rudy, Devillers François, Docq Nicole, Donfut Didier, Drakidis Théo, Dupuis Françoise, Durieux Claude, Fauconnier Jacques (remplaçant André Navez depuis le 9 octobre 2000), Fernandez Robert, Ficherouille Paul, Flahaut André, Furlan Paul, Giet Thierry, Henry Jean-Pol, Hofman Gustave, Ikazban Jamal, Istasse Jean-François, Janssens Charles, Jasselette Jules, Kapompole Joëlle, Lallemand Roger, Laloy Marie-José, Lambertz Karl-Heinz, Leclercq Tommy, Ledent Daniel, Lizin Anne-Marie, Luperto Jean-Charles, Mahoux Philippe, Maquet Sabine, Mathot Guy, Mayeur Yvan, Mettens Philippe, Meureau Robert (remplacé par Guy Coème depuis le 26 avril 2001), Meuter Michel, Moriau Patrick, Mouzon Anne-Sylvie, Musin Marie-Claire, Navez André (remplacé par Jacques Fauconnier depuis le 9 octobre 2000) <sup>5</sup> , Pecriaux Sophie, Perpète André (remplaçant Jacques Santkin depuis le 2 octobre 2001), Raze Claudine, Salmon-Verbaist Anne-Marie, Santkin Jacques (décédé le 28 août 2001), Saudoyer Annick, Senesael Daniel (remplacé par Agathe Tricart depuis le 2 octobre 2001), Shaban Fatima, Soil Christophe, Stoffels Edmund, Susskind Simone, Taminaux Willy, Tomas Eric, Toussaint-Richardeau Micheline, Tricart Agathe (remplaçant Daniel Senesael depuis le 2 octobre 2001), Urbain Robert, Van Cauwenberghe Jean-Claude, Van Den Bossche Bernard, Walry Léon, Ylieff Yvan, Zrihen Olga

<sup>5</sup> André Navez a été exclu du PS pour avoir mené une liste dissidente dans sa commune Binche (décision du Bureau du 9 octobre 2000).

*Sont invités avec voix consultative :*

<i>Les Ministres et les Secrétaires d'Etat</i>	Arena Marie, Daerden Michel, Hap-part José, Hutchinson Alain, Onkelinx Laurette, Picqué Charles
<i>Les Présidents d'Assemblée et les Chefs de groupe parlementaire</i>	Dehousse Jean-Maurice, Eerdekens Claude, Vervoort Rudi, Dupont Christian, Servaty Charles, Romdhani Mahfoudh
<p><i>Un représentant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la FGTB<sup>6</sup></li> <li>- de l'Union Nationale des Mutualités socialistes (UNMS)</li> <li>- de Febecoop</li> <li>- de l'Association des Enseignants Socialistes</li> <li>- des Comités Interentreprises</li> <li>- du Conseil des Représentants des Socialistes européens</li> <li>- de la section des Belges francophones et germanophones à l'Etranger</li> <li>- du Collège des Secrétaires fédéraux</li> <li>- de la Confédération des Pensionnés Socialistes</li> <li>- du Mouvement des Jeunes Socialistes</li> </ul>	<p>Nollet Michel (président), Vandermeeren Jean-Claude (secrétaire national)</p> <p>De Backer Bernard</p> <p>Hoffelt Jean-François (secrétaire général)</p> <p>Reymen Jean-Marie</p> <p>Doyen Odette</p> <p>Colombo Anna</p> <p>Michel Raymond</p> <p>Debury Jean-Pierre</p> <p>Gousset Camille, Joannes Charly</p> <p>Fillot Serge, Michiels Jan</p>
<i>Le directeur de l'Institut Emile Vandervelde</i>	Delcor Frédéric
<i>La déléguée aux Droits de la Femme</i>	Robyns Annette

**3.2. Fréquence des réunions**

*Art. 37 des statuts : «Le Bureau se réunit au moins deux fois par mois, à l'exception du mois d'août, et aussi souvent que nécessaire sur convocation du Président, des deux Vice-Présidents ou à la demande d'au moins trois membres à voix délibérative.»*

**3.3. Compétences**

*Art. 36 des statuts : P. BIONDI, l.c. , p. 337.*

Changements à l'art. 36, adoptés par le congrès du 2 décembre 2000 :

- § 6 : Complété avec : *«Le Bureau peut déléguer son pouvoir de substitution à l'un de ses membres. Dans ce cas, la délégation de pouvoir doit être renouvelée au moins chaque mois.»*

Insertion de :

- *« § 8 : Le Bureau élit les sénateurs cooptés au scrutin secret selon les modalités du règlement annexé aux présents statuts.*
- § 9 : Le Bureau définit les conditions d'adhésion des membres associés visés à l'article 5, § 4.*
- § 10 : Le Bureau fixe le montant de la cotisation des membres.»*

<sup>6</sup> Fédération Générale du Travail de Belgique.

## 5. La Commission de Vigilance

### 5.1. Composition

Avant le 2 décembre 2000 : P. BIONDI, *l.c.*, pp. 337-338.

Depuis le 2 décembre 2000, l'article 79 est adopté de la façon suivante :<sup>7</sup>

« § 2 : Les membres des Commissions de Vigilance sont particulièrement reconnus pour leur intégrité, leur qualité morale, leur indépendance et leur compréhension de la chose politique. Ils doivent être membres au parti depuis 10 ans au moins et ne peuvent être député européen, sénateur, membre de la Chambre des Représentants, parlementaire régional ou communautaire, député permanent, bourgmestre, ministre ou membre d'un cabinet ministériel, membre du Bureau du parti ou de l'instance exécutive d'une fédération, ni président ou secrétaire d'une USC ou d'une section.<sup>8</sup>

§ 3 : Le mandat de membre d'une Commission de Vigilance est incompatible avec le mandat de membre de la Commission de Déontologie. Le mandat de membre d'une Commission de Vigilance de fédération est incompatible avec le mandat de membre de la Commission de Vigilance du PS.

(...)

§ 15 : Le Bureau du parti présente au Congrès une liste de candidats effectifs et une liste de candidats suppléants. Pour ce faire, le Bureau invite les fédérations à faire appel de candidature. Les fédérations transmettent au Bureau les candidatures déclarées. Le Bureau arrête les listes. Le Congrès élit les dix membres effectifs de la Commission de Vigilance. Ces membres appartiennent à des fédérations différentes dont l'une au moins est située dans chacune des cinq provinces wallonnes et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il élit également les suppléants, au nombre minimum de cinq et au nombre maximum de sept, dont elle détermine l'ordre. »

<sup>7</sup> Les modifications concernant la composition des instances entrent en vigueur lors du prochain renouvellement normal de ces instances ('Dispositions Transitoires' dans les statuts). Sont prévus par les statuts : une Commission de Vigilance par fédération et une Commission de Vigilance centrale (« du PS »).

<sup>8</sup> Depuis les fusions de communes intervenues en 1976, les sections locales du PS des anciennes communes forment, dans chaque nouvelle entité communale, une seule Union Socialiste Communale (USC).

Composition depuis le congrès du 25 mars 2000 :

<i>Président de la Commission de Vigilance</i>	Deworme Elie
<i>Membres effectifs</i>	Bodson Jules, Delante Léopold, Detry Dominique, Gosset Paul, Guillaume François, Henry Emile, Leroy Jacky, Pauwels Pascal, Wintgens Léon
<i>Membres suppléants</i>	Cornart Yves, Toussaint Théo, Seijkens Pierre, Kabergs Aimé, Quinet Marcel, Degroeve André

### 5.3. Compétences

Avant le 2 décembre 2000 : P. BIONDI, *l.c.*, pp. 338-339.

Depuis le 2 décembre 2000, l'article 79 est adopté de la façon suivante :

«§ 1 : Les Commissions de Vigilance ont pour mission générale de constater et de sanctionner tout manquement aux présents statuts et aux règles de déontologie.

(...)

§ 16 : La Commission de Vigilance du PS statue uniquement en degré d'appel sur les décisions prises par les Commissions de Vigilance des fédérations. Toutefois :

- si la question concerne un membre de l'exécutif de la fédération, celui-ci peut demander à ce que l'affaire soit traitée par la Commission de Vigilance du PS;
- si une Commission de Vigilance de fédération estime ne pas pouvoir se saisir d'une question en toute sérénité, elle peut la transmettre à la Commission de Vigilance du PS.
- toute question concernant plusieurs fédérations ou un membre du Bureau du parti est adressée à la Commission de Vigilance du PS.
- la Commission de Vigilance du P.S. peut également intervenir en cas de carence d'une Commission de Vigilance de fédération.

(...)

§ 18 : La Commission de Vigilance du PS statue toujours en dernier ressort. Toute décision de la Commission est notifiée par courrier recommandé aux parties concernées. Elle est également transmise au Président du parti et aux Commissions de Vigilance des fédérations pour information. La décision est immédiatement applicable, sauf si la Commission en décide autrement.

§ 19 : L'Administrateur-délégué de l'a.s.b.l. FONSOC est invité à assister à la réunion de la Commission lorsque celle-ci examine un point en rapport avec le cadastre des mandats ou avec l'application des règles relatives aux contributions à verser par les détenteurs de mandats.

§ 20 : La Commission fait rapport sur l'ensemble de ses activités devant le Congrès administratif. Elle publie ses décisions sous forme de recueil de jurisprudence accessible à tous les membres du parti.»

## 6. Elections internes

### *Commission de Déontologie (25 mars 2000)*

- Résultat du vote du Congrès : 364 oui, 14 non, 4 blancs et nuls
- Membres effectifs : Borremans René, Cabaraux Freddy, Charrette Jacqueline, Denison Robert, Fouarge Jules, Guéritte Alain, Léonard Joseph, Place Marie-Jeanne, Steveny Pierre, Thys Jean-Régnier
- Membres suppléants : Remacle Marcel, Toussaint Marie-Thérèse, Rassart Jean-Pol, Demuylder Jean-Pierre, Quinet Marcel, Cloes Jacky, Kabergs Aimé, Wachtelaer Claude, De Raet Sebastien
- Experts : Belle Gustave, Trousse Marcel, Delcor Frédéric
- Secrétaire : Baras Jean-Pol

### *Commission de Vigilance (25 mars 2000)*

- Résultat du vote du Congrès : 386 oui, 14 non, 6 blancs et nuls
- Composition : voir ci-dessus

### *Election des Présidents de section (20 octobre 2001)*

- Suffrage universel des membres (art. 17 des statuts)
- Taux de participation : 39,6 % des électeurs inscrits (618 bureaux de vote)
- Taux de renouvellement : 49,6 %
- Femmes élues : 18 %

## 7. Les Cadres<sup>9</sup>

Chambre de Représentants	19
Sénat	10
Conseil Régional Wallon	25
Conseil de la Communauté française	29
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	13
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	4
Conseillers provinciaux	98
Députés permanents	18
Conseillers communaux	1226
Echevins	504
Bourgmestres <sup>10</sup>	108 + 4ff

## 8. Le Personnel

### 8.1. Fonctions principales

– Secrétaire général du parti	Baras Jean-Pol
– Directeur financier	Liétart Jean-Marc
– Administrateur délégué	Liétart Jean-Marc
– Directeur de l'Institut Emile Vandervelde	Delcor Frédéric
– Presse	Coppenolle Florence
– Adjoint à la présidence	Braggaar Jacques
– Mouvement des Jeunes Socialistes	Bayet Hugues
– Commission interfédérale des Femmes	Burgeon Colette

### 8.2. Collaborateurs parlementaires (hors secrétariats)

– Parlement fédéral :	
Chambre	8
Sénat	7
– Parlement wallon :	6
– Parlement de la Communauté française :	non disponible
– Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale :	non disponible
– Conseil de la Communauté germanophone :	non disponible

<sup>9</sup> Après les élections communales et provinciales du 8 octobre 2000.

<sup>10</sup> ff = bourgmestre faisant fonction.

## 9. Les Membres

### 9.1. Distribution par Fédération

	1999	2000	+/-
<i>Brabant wallon</i>	4.231	2.821	- 1.410
<i>Bruxelles</i>	6.410	5.457	- 953
<i>Charleroi</i>	14.744	14.744	+/- 0
<i>Dinant-Philippeville</i>	2.522	2.527	+ 5
<i>Hainaut Occidental</i>	8.001	7.819	- 182
<i>Huy-Waremme</i>	7.173	6.468	- 705
<i>Liège</i>	25.223	22.757	- 2.466
<i>Luxembourg</i>	3.269	3.355	+ 86
<i>Mons-Borinage</i>	10.623	10.438	- 185
<i>Namur</i>	6.751	6.153	- 598
<i>Soignies</i>	5.549	5.260	- 289
<i>Thuin</i>	5.011	3.824	- 1187
<i>Verviers</i>	3.710	3.645	- 65
<i>Fédération germanophone</i>	403	424	+ 21
<i>Belges à l'étranger</i>	93	73	- 20
<b>Total</b>	<b>103.713</b>	<b>95.765</b>	<b>- 7.948</b>

Renseignements sur 2001 non disponibles

### 9.2. Distribution par sexe et par âge

Renseignements non disponibles

## 10. Publications

- *En Direct* : trimestriel adressé à tous les membres de PS.

11. Comptes du Parti<sup>11</sup>

	1997	1998
<b>Produits courants</b>	<b>154.912.617</b>	<b>167.969.393</b>
- Dotations	72.972.593	79.683.588
Chambre	35.482.767	38.747.004
Sénat	37.489.826	40.936.584
- ASBL «Dons»	-	-
- Dons, donations ou legs	0	0
- Contributions des groupes	53.632.792	53.634.520
Chambre	0	8.750.000
Sénat	5.000.000	3.750.000
Assemblée communautaire	0	0
Assemblée régionale	48.632.792	41.134.520
Autres	0	0
- Contributions des composantes	7.558.827	8.778.873
- Cotisations des membres	15.570.709	16.220.037
- Revenus du patrimoine immobilier	0	1.189.933
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	0	0
- Prestations diverses	5.177.696	8.462.442
<b>Charges courantes</b>	<b>(142.601.380)</b>	<b>(177.268.533)</b>
- Dotations	55.297.910	65.920.300
Fédérations et sections locales	45.916.670	48.650.000
Associations et groupements liés au parti	9.381.240	17.270.300
- Services et biens divers	43.425.095	83.676.746
Charges relatives aux bâtiments	3.080.617	2.222.340
Frais de fonctionnement administratif	32.112.992	33.838.119
Publications	3.651.257	7.463.498
Frais de publicité, de propagande et d'assemblées de parti	4.580.229	40.152.789
Frais de propagande en période électorale	0	0
Charges diverses	0	0
- Charges de personnel	29.164.121	33.830.100
- Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.029.945	4.411.520
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances	267.442	198.693
- Provisions pour risques et charges	10.150.000	(12.000.000)
- Charges fiscales courantes	1.266.867	1.231.174
<b>Résultat courant avant résultat financier</b>	<b>12.311.237</b>	<b>(9.299.140)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5.235.286</b>	<b>4.326.951</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17.546.523</b>	<b>(4.972.188)</b>

<sup>11</sup> Source : Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Documents Parlementaires*, 2171/1 (SO 1998-1999) (Chambre), 1246/001-002 (SO 2000-2001) (Chambre) et 1785/001-002 (SO 2001-2002) (Chambre).

	1999	2000	2001
<b>Produits courants</b>	<b>328.863.037</b>	<b>322.221.841</b>	<b>362.940.749</b>
- Contributions publiques belges	246.273.202	235.307.176	248.562.079
- Autres contributions	35.701.585	37.821.481	61.124.083
Entités liées non consolidées	763.414	700.000	-
Mandataires	34.833.171	37.076.481	59.066.601
Autres	105.000	45.000	2.057.482
- Cotisations des membres	31.423.978	39.818.855	42.175.672
- Revenus du patrimoine immobilier	2.378.994	1.203.490	567.587
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	2.694.701	1.126.528	2.674.089
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	632.056	-	-
- Produits divers	9.758.521	6.944.311	7.837.239
<b>Charges courantes</b>	<b>(385.952.095)</b>	<b>(357.832.814)</b>	<b>(406.356.155)</b>
- Approvisionnements et travaux en cours	-	189.631	2.202.094
Achats	-	189.631	2.202.094
Variation de stock et de travaux en cours	-	-	-
- Dotations	20.669.395	11.679.320	16.164.521
Entités liées non consolidées	16.259.265	10.327.732	13.495.863
Mandataires	2.508.000	-	-
Autres	1.902.130	1.351.588	2.668.658
- Services et biens divers	245.280.333	159.943.076	136.956.301
Charges relatives aux bâtiments	21.093.090	20.924.034	20.471.667
Charges de fonctionnement administratif	87.052.757	81.131.716	83.696.292
Charges de publications	13.384.159	4.141.312	5.089.201
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	119.206.139	45.614.838	15.253.326
Charges diverses	4.544.188	8.131.173	12.445.815
- Charges de personnel	151.317.128	135.571.334	131.796.558
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	16.915.816	16.570.260	15.118.265
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	7.188.367	(100.000)	507.573
- Provisions pour risques et charges	(57.812.386)	32.885.040	101.746.341
- Autres charges sur activités courantes	2.393.442	1.094.156	1.864.502
- Charges portées à l'actif	-	-	-
<b>Résultat courant avant résultat financier</b>	<b>(57.089.058)</b>	<b>(35.610.973)</b>	<b>(43.415.406)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>7.084.663</b>	<b>12.363.100</b>	<b>7.343.386</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(29.385.437)</b>	<b>(66.213)</b>	<b>46.453.005</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>(701.852)</b>	<b>(668.514)</b>	<b>(889.685)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(80.091.684)</b>	<b>(23.982.600)</b>	<b>9.491.300</b>

## PARTI RÉFORMATEUR LIBÉRAL (PRL)<sup>12</sup>

### 1. Le Congrès

- 18 et 19 mars 2000, Woluwe-Saint-Pierre. Congrès thématique : congrès d'évaluation - Démocratie directe et Citoyenneté. Participants et votants : environ 1.200 personnes.
- 8 septembre 2000, Mons, Auditoire A. Dubois. Congrès électoral : élections communales et provinciales. Participants et votants : environ 1.000 personnes.
- 3 décembre 2000, Bruxelles. Congrès statutaire, interventions de Louis Michel et Daniel Ducarme. Participants : environ 1.000 personnes.
- 1 et 2 septembre 2001, Hannut. Congrès thématique : «Mes espérances» : la santé, la formation, construire, entreprendre, la Wallonie, dimensions bruxelloises. Participants et votants : environ 2.500 personnes.
- 2 décembre 2001, Namur. Congrès thématique : «Tout le redressement wallon» : l'économie, l'institutionnel, la qualité de vie, la Wallonie dans l'espace Wallonie-Bruxelles. Participants et votants : environ 1.200 personnes.

### 2. Le Comité permanent

#### 2.1. Composition

Art. 6, § 1 des statuts : P. BIONDI, *l.c.*, pp. 345-346.

Il s'agit d'environ 200 personnes.

#### 2.2. Fréquence des réunions

Art. 6, § 3 des statuts : «*Le Comité Permanent se réunit au moins quatre fois par an.*»

En 2000 : 4 fois

En 2001 : 5 fois

#### 2.3. Compétences

Art. 6, § 2 des statuts : «*Le Comité Permanent : est souverain entre les Congrès, contrôle les activités du Bureau, reconnaît les organismes sociaux, politiques, économiques, culturels ou autres qui seront représentés au sein des différentes instances du PRL.*»

<sup>12</sup> Les statuts plus récents du PRL ont été adoptés par le congrès du 5 mars 1995.

Le 24 mars 2002, le PRL, le PFF, le FDF et le MCC se sont alliés dans le Mouvement Réformateur (MR).

### 3. Le Bureau

#### 3.1. Composition

Art. 7, § 1 des statuts : «Le Bureau comprend :

<i>Le président</i>	Ducarme Daniel
<i>Les vice-présidents</i>	D'Hondt Denis, Ouezekhti Mostafa, Schepmans Françoise (remplacée le 2 décembre 2001 par Barzin Anne)
<i>Le président de la Régionale de Bruxelles</i>	de Donnée François-Xavier (jusqu'à octobre 2000), Simonet Jacques
<i>Les anciens présidents</i>	Damseaux André, Van Halteren Pierre
<i>Le secrétaire général</i>	Dardenne Jean-Pierre
<i>Le secrétaire général adjoint</i>	Gilson Nathalie (remplacée le 2 décembre 2001 par Jamar Hervé)
<i>Le président et le secrétaire de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage</i>	Ducarme Daniel (président a.i.), Vandermeulen Lucien (secrétaire)
<i>Les sénateurs</i>	Bodson Philippe, Cornet d'Elzius Christine, de Clippele Olivier, De Decker Armand, Destexhe Alain, Malmendier Jean-Pierre, Monfils Philippe, Zener Alain (jusqu'à octobre 2000)
<i>Les députés</i>	Bacqueulaine Daniel, Barzin Anne, Bellot François (depuis décembre 2000), Chastel Olivier, de Donnée François-Xavier (jusqu'à octobre 2000), Denis Robert, De Permentier Corinne (depuis octobre 2000), D'Hondt Denis, Herzet Jacqueline, Hondermarcq Robert (depuis mai 2001), Lejeune Josée, Michel Charles (jusqu'à octobre 2000), Moerman Jean-Paul (jusqu'à mai 2001), Seghin Philippe, Simonet Jacques (depuis octobre 2000), Van Overtveldt Serge (depuis octobre 2000), Van Weddingen Eric <sup>13</sup> , Wauthier Michel (jusqu'à décembre 2000)

<sup>13</sup> Du 14 juillet 1999 au 17 octobre 2000 Jacques Simonet, Ministre-Président de la Région Bruxelles, était remplacé dans la Chambre par Eric Van Weddingen. Le 17 octobre 1999 Simonet devenait de nouveau député, donc exit Van Weddingen. Mais le 19 octobre 1999, Charles Michel devenait Ministre dans le Gouvernement wallon. De ce jour, Van Weddingen retournait dans la Chambre, remplaçant ce fois Ministre Charles Michel.

<i>Les membres du Conseil de la Communauté française</i>	Ancion Claude, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bock Jean, Boucher Pierre, Cornet Véronique, Damseaux André, Dardenne Jean-Pierre, De Decker Armand, Defraigne Christine, de Clippele Olivier, Fontaine Philippe, Fortez Pierre, Huart Claudy, Huin Michel, Hervé Jamar, Gérard Mathieu, Miller Richard (jusqu'à octobre 2000), Neven Marcel, Otlet Jacques, Pary-Mille Florine, Saulmont Guy, Schepmans Françoise, Servais-Thysen Annie, Severin Jean-Marie (depuis octobre 2000), Wahl Jean-Paul
<i>Les députés européens</i>	Ducarme Daniel, Ries Frédérique
<i>Les chefs de groupe PRL dans les Conseils régionaux et de Communautés</i>	Wahl Jean-Paul, Damseaux André (remplacé en septembre 2001 par Philippe Fontaine), Lemesre Marion
<i>Les chefs de groupe PRL-PFF dans le conseil de la Communauté germanophone ou son remplaçant</i>	Schröder Ferdel
<i>Les députés permanents</i>	André-Léonard Anne, Deserf Jean-Pierre, Hamal Olivier, Henry Jean-Luc, le Hardy de Beaulieu Baudoin, Moortgat Gérald, Pire Georges, Porignaux Roger, Schanus Armand, Sevrin Georges, Tilmans Dominique, Wauthier Michel
<i>Les anciens gouverneurs</i>	Clerdent Pierre
<i>Le secrétaire général administratif</i>	Vandermeulen Lucien
<i>Le trésorier et le trésorier adjoint</i>	Boucher Pierre, Robert Claude
<i>Les présidents des Fédérations d'arrondissement ou leur remplaçant</i>	Barzin Anne, Bertouille Chantal, Chastel Olivier, Delferière Jean-Jo, Denis Robert, Descamps Etienne, D'Hondt Denis, Gengoux Pierre, Glesner Pol, Goffinet Pierre-Henri, Groulard Léon, Haag Michel, Huin Michel, Marchand Bernard, Morsalero Geneviève, Pire Georges, Reynders Didier, Schreder Philippe, Schröder Ferdel, Simonet Jacques, Tilmans Dominique, Wattiez Claude, Wauthoz Vincent

<i>Les ministres d'Etat</i> <sup>14</sup>	de Donnée François-Xavier, Defraigne Jean, Duquesne Antoine, Michel Louis, Toussaint Michel
<i>25 membres élu(e)s par le Comité Permanent (au moins 10 membres appartenant à la Régionale de Bruxelles)</i>	Albert Clarisse, Baeselen Xavier, Borsus Willy, Brassine Jacques, Burstin Francis, Carion Alain, Cassart-Simon Monique, Debouverie Patrick, Delire Luc, Devillers Fabienne, Di Pietro Francine, Janssens Frédéric, Klein Edouard, Leblicq Jacqueline, Leclercq Christian, Malevez Ado, Mathen Denis, Moll Michel, Monfils Christian, Olivier Jocelyne, Pivin Philippe, Rousseaux Jacqueline, Strauss Anne-Marie, Vandenhautte Jaques, Van Espen Jean-Marc
<i>2 membres cooptés par le Bureau</i>	N.
<i>2 représentantes de la Fédération des femmes PRL</i>	Lardot Jeanine, Niemegeers Marie-Christine
<i>3 représentants des Jeunes Réformateurs Libéraux</i>	Delecosse Eric, Goetyncck Michael, Tume-relle Christoph
<i>1 représentant PRL de la périphérie</i>	Dandoy Michel
<i>La fonction de membre du Bureau est incompatible avec celle de ministre ou de secrétaire d'Etat en fonction. Ils sont néanmoins invités au Bureau et y ont voix consultative.</i>	André Eric (jusqu'à octobre 2000), de Donnée François-Xavier (depuis octobre 2000), De Permentier Corinne (jusqu'à octobre 2000), Draps Willem (depuis octobre 2000), Duquesne Antoine, Foret Michel, Gentges Bernd, Hasquin Hervé, Hazette Pierre, Miller Richard (depuis octobre 2000), Kubla Serge, Michel Charles (depuis octobre 2000), Michel Louis, Reynders Didier, Séverin Jean-Marie (jusqu'à octobre 2000), Simonet Jacques (jusqu'à octobre 2000)

*Le bureau comprend en outre :*

- un délégué du Centre Paul Hymans, membre du PRL;
- un représentant du Syndicat Libre de la Fonction Publique, membre du PRL;
- un représentant de la Ligue des mutualités libéraux, membre du PRL;
- un représentant de la Ligue des pensionnés libéraux, membre du PRL.»

<sup>14</sup> Daniel Ducarme est devenu Ministre d'Etat le 28 janvier 2002.

### 3.2. Fréquence des réunions

Art. 7, § 3 : «le Bureau se réunit régulièrement et au moins une fois par mois.»

### 3.3. Compétences

Art. 7, § 2 des statuts : P. BIONDI, *l.c.*, p. 348.

## 4. Le Comité exécutif

### 4.1. Composition

Art. 8, § 1 des statuts : «Le Comité exécutif comprend :

<i>Le président du parti</i>	Ducarme Daniel
<i>Les vice-présidents</i>	D'Hondt Denis, Ouezekhti Mostafa, Schepmans Françoise (remplacée le 2 décembre 2001 par Barzin Anne)
<i>Les anciens présidents</i>	Damseaux André, Van Halteren Pierre
<i>Le président de la Régionale de Bruxelles</i>	de Donnée François-Xavier (jusqu'à octobre 2000), Simonet Jacques
<i>Le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, le trésorier et le trésorier adjoint</i>	Dardenne Jean-Pierre, Gilson Nathalie (remplacée le 2 décembre 2001 par Jamar Hervé), Boucher Pierre, Robert Claude
<i>Les chefs de groupe de la Chambre, du Sénat, du Conseil de la Communauté française, du Conseil régional wallon et du Conseil régional bruxellois</i>	Bacquelaine Daniel, Monfils Philippe, Wahl Jean-Paul, Damseaux André (remplacé en septembre 2001 par Philippe Fontaine), Lemesre Marion
<i>Le président de l'intergroupe parlementaire</i>	N.
<i>Deux membres du Bureau appartenant à la Régionale de Bruxelles</i>	Demuyter André, Draps Willem
<i>Le président de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage</i>	Ducarme Daniel (président a.i.)
<i>Le président des Jeunes Réformateurs Libéraux</i>	Pinte Pierre
<i>La présidente de la Fédération des femmes PRL</i>	Gilson Nathalie
<i>Un membre germanophone du Bureau désigné par celui-ci</i>	Gentges Bernd

Le Comité Exécutif comprend en outre :

- éventuellement et sur proposition du président du PRL, trois membres du Bureau cooptés par le Comité Exécutif à la majorité des deux-tiers;
- les présidents d'assemblée, les ministres et secrétaires d'Etat en fonction;
- les anciens présidents d'assemblées, ministres et secrétaires d'Etat, membre du PRL.»

4.2. *Fréquence des réunions* : deux fois en 2001

4.3. *Compétences*

Art. 8, § 2 des statuts : P. BIONDI, *l.c.*, p. 350.

## 5. La Commission de conciliation et d'arbitrage

5.1. *Composition*

Art. 9, § 1 des statuts : P. BIONDI, *l.c.*, p. 350.

5.2. *Fréquence de réunions* : pas de réunion en 2000 ni en 2001

5.3. *Compétences*

Art. 9, § 2 des statuts : P. BIONDI, *l.c.*, p. 350.

## 6. Elections internes

Le 2 décembre 2001, le Comité Permanent a élu une vice-présidente du parti et un secrétaire général adjoint.

La vice-présidente :

- Anne Barzin est élue par 118 voix (68,60 %)
- Marc Cools a obtenu 54 voix (31,40 %)

Le secrétaire général adjoint :

- Hervé Jamar est élu par 111 voix (63,79 %)
- Françoise Marmann a obtenu 39 voix (22,41 %)
- Luc Delire a obtenu 24 voix (13,79 %)

## 7. Les Cadres<sup>15</sup>

Chambre de Représentants	14 (+ 2 FDF, + 2 MCC) <sup>16</sup>
Sénat	7 (+ 1 FDF, + 1 MCC) <sup>17</sup>
Conseil Régional Wallon	21
Conseil de la Communauté française	25 (+ 5 FDF)
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	15 (+ 12 FDF)
Parlement européen	2 (+ 1 MCC)
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	6
Conseillers provinciaux	102
Députés permanents	12
Conseillers communaux	1.363
Echevins	317
Bourgmestres	83
Conseillers CPAS	550
Présidents CPAS	33

## 8. Le Personnel

### 8.1. Fonctions principales

– Les vice-présidents	D’Hondt Denis, Ouezekhti Mostafa, Schepmans Françoise (remplacée le 2 décembre 2001 par Barzin Anne)
– Le secrétaire général	Dardenne Jean-Pierre
– Le secrétaire général adjoint	Gilson Nathalie (remplacée le 2 décembre 2001 par Jamar Hervé)
– Le trésorier	Boucher Pierre
– Le trésorier adjoint	Robert Claude
– Les chefs de cabinet	Iker Laura, Pivin Philippe
– L’attachée de presse	Delaunoy Johanna
– Le secrétaire général administratif	Vandermeulen Lucien
– La présidente des Femmes PRL	Gilson Nathalie
– Le président de la Fédération PRL des Aînés	Rousseau Georges
– Le président des Jeunes Réformateurs libéraux	Pinte Pierre

<sup>15</sup> Après les élections communales et provinciales du 8 octobre 2000.

<sup>16</sup> Après les élections du 13 juin 1999, le PRL comptait 16 députés, le FDF 2. Mais les députés PRL Reynders et Duquesne qui sont devenus Ministre dans le Gouvernement fédéral, sont remplacés comme député par Pirrette Cahay-André et Philippe Collard, deux membres du MCC.

<sup>17</sup> Après les élections du 13 juin 1999, le PRL comptait 8 sénateurs et le MCC 1. Mais le sénateur PRL Alain Zenner qui est devenu Commissaire du Gouvernement fédéral (17 octobre 2000), est remplacé comme sénateur par François Roelants de Vivier du FDF.

## 8.2. Collaborateurs parlementaires

Renseignements non disponibles

### 8.3. Le nombre global des collaborateurs au siège du parti

- Le nombre des collaborateurs avec un contrat de travail permanent : 25 personnes
- Le nombre global des collaborateurs : environ 40 personnes

## 9. Les Membres

### 9.1. Distribution par région

	2000	2001	+/-
Régionale de Bruxelles	5.200	4.550	- 650
Province du Brabant wallon	5.650	5.700	+ 50
Province de Liège	8.470	8.545	+ 75
Province de Namur	5.465	4.975	- 490
Province de Hainaut	10.420	10.725	+ 305
Province de Luxembourg	3.255	3.240	- 15
Outre-Mer	240	165	- 75
<b>Total</b>	<b>38.700</b>	<b>37.900</b>	<b>- 800</b>

### 9.2. Distribution par sexe

Chiffres exacts non disponibles.

Approximativement : 65 % d'hommes, 35 % de femmes.

### 9.3. Distribution par âge

Chiffres exacts non disponibles.

Approximativement :

- 18 à 25 ans : 20 %
- 25 à 55 ans : 50 %
- + 55 ans : 30 %

## 10. Publications

Journal «Liberté»

- parution : 2 fois par an
- tirage : environ 45.000 d'exemplaires

11. Comptes du Parti<sup>18</sup>

	1997	1998
<b>Produits courants</b>	<b>191.853.163</b>	<b>193.747.784</b>
- Dotations	96.432.875	96.853.944
Chambre	33.828.813	33.868.548
Sénat	36.306.186	36.345.984
Conseil régional wallon	26.297.876	26.639.412
- ASBL «Dons»	0	0
- Dons, donations ou legs	0	0
- Contributions des groupes	83.772.582	86.063.495
Chambre	22.680.000	22.770.000
Sénat	17.791.992	18.751.992
Assemblée communautaire	10.422.749	11.000.000
Assemblée régionale	21.813.436	21.870.556
Autres	11.064.405	11.670.947
- Contributions des composantes	0	0
- Cotisations des membres	9.044.744	8.631.498
- Revenus du patrimoine immobilier	760.500	772.500
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	0	0
- Prestations diverses	1.842.462	1.426.347
<b>Charges courantes</b>	<b>(192.483.554)</b>	<b>(190.853.246)</b>
- Dotations	35.070.766	30.898.880
Fédérations et sections locales	13.331.804	7.380.018
Associations et groupements liés au parti	21.738.962	23.518.862
- Services et biens divers	81.168.781	117.177.161
Charges relatives aux bâtiments	5.786.309	4.414.568
Frais de fonctionnement administratif	44.869.715	50.568.548
Publications	13.907.593	19.732.916
Frais de publicité, de propagande et d'assemblées de parti	16.605.164	42.461.129
Frais de propagande en période électorale	0	0
Charges diverses	0	0
- Charges de personnel	37.063.136	49.859.839
- Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	6.817.993	11.537.938
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances	-	-
- Provisions pour risques et charges	32.000.000	(20.000.000)
- Charges fiscales courantes	362.878	1.379.428
<b>Résultat courant avant résultat financier</b>	<b>(630.391)</b>	<b>2.894.538</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>512.106</b>	<b>(246.202)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>101.604</b>	<b>843.231</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-16.681</b>	<b>3.491.567</b>

<sup>18</sup> Pour les années 1997 et 1998, il s'agit du PRL-FDF, pour les années 1999, 2000 et 2001, il s'agit du PRL-FDF-MCC. Source : Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Documents Parlementaires*, 2171/1 (SO 1998-1999) (Chambre), 1246/001-002 (SO 2000-2001) (Chambre) et 1785/001-002 (SO 2001-2002) (Chambre).

	1999	2000	2001
<b>Produits courants</b>	<b>258.117.731</b>	<b>265.320.517</b>	<b>285.402.735</b>
- Contributions publiques belges	212.406.978	220.117.649	235.875.216
- Autres contributions	21.393.749	20.331.914	19.829.417
Entités liées consolidées	0	0	0
Entités liées non consolidées	1.789.737	2.231.705	1.744.318
Mandataires	19.169.012	17.668.209	17.472.677
Autres	435.000	432.000	612.422
- Cotisations des membres	16.026.641	15.997.940	15.820.843
- Revenus du patrimoine immobilier	656.506	897.909	1.355.489
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	3.032.458	3.193.896	4.863.412
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	602.265	102.700	59.355
- Produits divers	3.999.134	4.698.509	7.599.003
<b>Charges courantes</b>	<b>(312.643.755)</b>	<b>(219.391.904)</b>	<b>(218.186.385)</b>
- Approvisionnements et travaux en cours	84.013	36.123	27.270
Achats	82.613	36.123	27.270
Variation de stock et de travaux en cours	1.400	0	0
- Dotations	4.954.845	11.998.925	8.742.367
Entités liées consolidées	34.708	0	0
Entités liées non consolidées	4.631.772	10.916.303	7.112.506
Mandataires	288.365	94.450	84.000
Autres	0	988.172	1.545.861
- Services et biens divers	278.811.901	131.970.984	119.680.523
Charges relatives aux bâtiments	8.540.743	6.836.532	8.572.373
Charges de fonctionnement administratif	90.270.586	80.390.309	77.351.407
Charges de publications	16.671.200	6.880.967	4.637.282
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	159.265.971	37.863.176	19.036.847
Charges diverses	4.063.401	4.308.017	10.082.614
- Charges de personnel	78.902.099	40.664.793	42.528.435
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	21.986.477	20.814.476	19.825.322
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	489.202	0	24.800
- Provisions pour risques et charges	(73.672.545)	8.030.000	25.115.000
- Autres charges sur activités courantes	1.087.763	1.568.486	2.242.668
- Charges portées à l'actif	0	0	0
<b>Résultat courant avant résultat financier</b>	<b>(54.526.024)</b>	<b>45.928.613</b>	<b>67.216.350</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(2.276.305)</b>	<b>(4.335.553)</b>	<b>(3.072.012)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(3.270.515)</b>	<b>(1.408.292)</b>	<b>2.354.799</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>(224.412)</b>	<b>(97.815)</b>	<b>(242.449)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(60.297.256)</b>	<b>40.086.953</b>	<b>66.256.688</b>

## ECOLO<sup>19</sup>

### 1. L'Assemblée Générale (AG)

- 7 mai 2000, Barvaux sur Outhre. Approbation du programme communal et provincial «Plate-forme 2000» et approbation des comptes du parti de 1999. Votants : 262.
- 17 décembre 2000, Louvain-La-Neuve, Auditoire Socrate. Révision statutaire (entre autres les groupes de base, le SFE, le MPM) et note d'évaluation du SF «Encore plus vert». Votants : 884.
- 24 juin 2001, Liège, Université du Sart Tilman. Révision statutaire (le statut des membres et le fonctionnement des instances décisionnelles du parti); confrontation avec la société civile; alliances pour le développement durable, solidaire et citoyen; approbation des comptes du parti de 2000; situation politique et priorités du parti pour l'avenir. Votants : 349.

### 2. Le Conseil de Fédération (CF)

#### 2.1. Composition

Art. V.2.1 des statuts : P. BIONDI, *l.c.*, p. 356.

Nombre de participants :

En 2000 : 52 délégués régionaux et 12 délégués cooptés

En 2001 : 64 délégués régionaux et 16 délégués cooptés

Seuls ces délégués ont droit de vote.

Sont également présents lors des réunions du CF : le secrétariat fédéral, le Comité d'arbitrage, les parlementaires, les ministres, le personnel des cabinets ministériels, les permanents du parti et tous les membres qui le désirent. En plus des délégués, il faut compter sur la présence de 50 à 100 personnes. Lors de CF à gros enjeux, le nombre de présents peut aller jusqu'à 400 personnes.

#### 2.2. Fréquence des réunions

Art. V.2.4 des statuts : «*Autant que possible, les réunions ordinaires du CF se déroulent une fois par mois, à date fixe.*»

En 2000 et 2001 : 15 réunions par an

<sup>19</sup> Les statuts les plus récents du mouvement Ecolo ont été adoptés par l'Assemblée Générale du 13 et 14 mars 1999 (Bruxelles), par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2000 (Louvain-la-Neuve) et par l'Assemblée Générale du 24 juin 2001 (Liège).

### 2.3. Compétences

Art. V.2.2 des statuts : P. BIONDI, *l.c.*, p. 357.

### 2.4. Le Bureau du Conseil de Fédération

*Composition :*

Art. V.2.3 des statuts : «Le CF élit, à la majorité des membres présents, le double quorum suivant étant atteint : la moitié du nombre total des délégués et des Groupes régionaux, une équipe d'au moins trois personnes provenant d'au moins trois Régionales différentes, qui constitue le Bureau du CF. Les membres du Bureau n'ont pas de voix délibérative au Conseil. La durée du mandat est de deux ans, renouvelable. (...) Le nouveau Bureau propose à l'unanimité au Conseil un coordinateur choisi en son sein, qui est accepté selon les modalités prévues au 1<sup>er</sup> alinéa.»

Depuis le 22 janvier 1999 :

Coordinateur du Bureau	Burnotte Daniel
Membres du Bureau	De Laveleye Chantal, Drumel Alain, Wijckmans Ronald

Depuis le 7 juillet 2000 :

Coordinateur du Bureau	Roland Jean-Luc (remplacé le 8 décembre 2000 par Trussart Alain)
Membres du Bureau	De Boe Alexis, Geuten Marie-Rose, Lefebvre Marie-Christine, Quenon Michel, Trussart Alain
Attaché(e) au Bureau	Anciaux Anthony, Toussaint Pascale
Secrétaire du Bureau	Hintzen Dominique

*Compétences :*

Art. V.2.5 des statuts : «Le Bureau du Conseil a pour mission, outre l'animation et le secrétariat du CF, de favoriser la circulation des informations internes entre les Régionales pour tout débat utile au Conseil, et, en collaboration avec le Secrétariat fédéral, la préparation et le suivi des décisions du Conseil. Un au moins des membres du Bureau du Conseil participe aux réunions du Secrétariat fédéral avec voix consultative.»

### 3. Le Secrétariat Fédéral Elargi (SFE) et l'organe «MPM»

#### 3.1. Composition et compétences

##### V.3.4.bis concernant le Secrétariat fédéral élargi (SFE) :

« Le Secrétariat fédéral élargi se réunit chaque semaine. Lors de cette réunion, le Secrétariat fédéral procède à une large consultation sur les questions politiques les plus importantes et informe les participants sur les décisions prises ou envisagées. Le SFE est ouvert à tous les membres d'ECOLO. La présence (ou, en cas d'empêchement, la représentation) de chacun des ministres et chefs des groupes parlementaires, européen, fédéraux, communautaires et régionaux, est requise. Les ministres, les chefs de groupes et le Bureau du Conseil de fédération y disposent d'une voix consultative. En principe, tous les mandataires assistent au moins à la discussion des points politiques inscrits à son ordre du jour. En cas de décision politique urgente et importante en dehors de cette réunion, les ministres et les chefs des groupes concernés par cette décision, ainsi que le Bureau du CF doivent être consultés par le Secrétariat fédéral, qui convoque à cet effet un MPM (voir article V.3.4.ter). Le secrétariat fédéral fait rapport à la réunion suivante du SFE».

V.3.4.ter des statuts concernant le «MPM» (Mouvement-Parlementaires-Ministres) :<sup>20</sup> «En cas de participation à une majorité à l'un des niveaux de pouvoirs, le Secrétariat fédéral se réunit chaque semaine en comité restreint (MPM) avec des représentants des groupes parlementaires et les membres des Exécutifs concernés, ainsi que le Bureau du CF. Le MPM est chargé : du suivi des participations; d'articuler l'action des groupes parlementaires, des Exécutifs et du mouvement; de préparer les dossiers qui doivent être traités par le SFE; de manière générale, d'opérationnaliser et de concrétiser les orientations politiques décidées dans les instances d'Ecolo. La présence à cette réunion (ou, en cas d'empêchement, la représentation) des ministres et des chefs des groupes parlementaires, européen, fédéraux, communautaires et régionaux, est requise».

<sup>20</sup> Originellement, l'organe a fonctionné à base informelle. A l'AG de 17 décembre 2000, l'organe est inscrit dans les statuts pour une période de six mois. L'AG du 24 juin 2001 a décidé de maintenir l'article jusqu'à la prochaine AG statutaire (l'AG du 20 janvier 2002 à Namur).

Le «MPM» :

<i>Les trois secrétaires fédéraux</i>	Bauduin Jacques, Defeyt Philippe, Ernst Brigitte
<i>Le Bureau du CF</i>	voir ci-dessus
<i>Les chefs des groupes parlementaires</i>	Cheron Marcel (Com. Fran.), Desgain Xavier (Parl. Wal.), Frassoni Monica (Eur.), Gerkens Muriel (Chambre), Huytebroeck Evelyne (Rég. Brux.), Jaegers Lambert (Deut. Gem.), Nagy Marie (Sénat)
<i>Les ministres</i>	Daras José, Deleuze Olivier, Detienne Thierry, Durant Isabelle, Maréchal Nicole, Niessen Hans, Nollet Jean-Marc

### 3.2. Nombre de participants

Le SFE : environ 40 à 50 personnes

Le MPM : environ 25 personnes

## 4. Le Conseil de Gestion

L'article V.2.4. bis des statuts du parti stipule que le Conseil de Fédération fixe son mode de fonctionnement dans un règlement d'ordre intérieur. Un tel règlement est adopté par le CF du 18 août 1995 et modifié par le CF de 19 mai 2000. Dans ce règlement le CF confie l'instruction et le traitement de plusieurs dossiers plus administratifs à un Conseil de Gestion.

### 4.1. Composition

Art. 6-9bis du règlement d'ordre intérieur :

«Le Conseil de Gestion est composé de :

- un délégué par groupe régional (avec voix délibérative);
- le secrétariat fédéral (avec voix consultative);
- un représentant de chaque groupe parlementaire (avec voix consultative);
- les délégués cooptés (avec voix consultative) (voir le CF);
- une délégation du personnel du parti (avec voix consultative).

Le Conseil de Gestion est présidé par un membre du Bureau du Conseil de Fédération.»

Il s'agit d'environ 30 personnes.

#### 4.2. Fréquence des réunions

Art. 10 du règlement d'ordre intérieur : *«Autant que possible les réunions du Conseil de Gestion se déroulent tous les mois au moins, à date fixe.»*

En 2000 : 8 réunions

En 2001 : 9 réunions

#### 4.3. Compétences

Art. 4 du règlement d'ordre intérieur :

*«Le CF confie l'instruction et le traitement des dossiers concernant les compétences citées ci-dessous à un Conseil de Gestion :*

- examen et amendement de la proposition (ou d'ajustement) du budget fédéral réalisée par le SF et rapport au CF pour décision;*
- adoption de la procédure relative à la désignation des candidats et à l'établissement des listes électorales;*
- solidarité financière entre le niveau fédéral et les entités composantes et rapport au CF pour décision;*
- approbation du contrat de réciprocité et du code moral et politique.»*

Art. 5 du règlement d'ordre intérieur :

*«Le CF délègue en outre à un Conseil de Gestion l'examen des dossiers concernant les compétences citées ci-dessous. L'examen comprend l'instruction, le traitement et la décision. (...)*

- organisation interne du mouvement et définition de l'organigramme du personnel;*
- vérification de l'exécution du budget par le SF;*
- appréciation du respect par les parlementaires, ministres, députés permanents et par les conseillers régionaux et communautaires de leurs engagements à l'égard du mouvement;*
- nomination des secrétaires de commission;*
- désignation des mandataires dans les associations (sauf les procédures lourdes);*
- approbation du règlement de travail et des échelles barémiques;*
- fixation de la cotisation de membre;*
- fixation des procédures d'AG relatives aux désignations, élections ou présentations;*
- examen des rapports des commissions.»*

## 5. Le Comité d'arbitrage

### 5.1. Composition

Art. IX.2.2 des statuts :

«Le Comité d'arbitrage est composé de cinq membres au moins et de sept membres au plus. Il sont nommés par l'AG selon la procédure fixée par règlement adopté par le CF. Le mandat est de 4 ans et est renouvelable à concurrence de la moitié au plus du comité. Le Comité d'arbitrage ne peut comprendre plus de trois membres provenant de la même régionale et doit comprendre des membres des deux sexes.»

En 2000-2001 : Quairiat Jean (président), Cession Christian, Lambert Martine, Liénard Jean, Verjans Jean et Wijckmans Louis.

### 5.2. Compétences

Art. IX.1.1 des statuts :

«Le Comité d'arbitrage est compétent pour : trancher tout litige sur base du non respect des statuts ou de toute règle interne; trancher tout litige entre instances internes; trancher tout litige entre un membre et une instance; trancher tout conflit de compétence; annuler toute décision d'une instance, à l'exception de l'AG, prise en violation des statuts, des principes généraux de fonctionnement qu'ils sous-tendent et des autres règles internes; décider d'instruire toute anomalie présumée dans le fonctionnement du parti; trancher tout litige survenant suite à l'approbation d'un procès-verbal de l'AG par le CF; toute autre compétence confiées par les statuts ou des règles internes.»

## 6. Elections internes

*Le Bureau du CF*

- élection du BCF par le Conseil de Fédération le 22 janvier 1999 pour deux ans (voir ci-dessus);
- élection anticipée du BCF le 7 juillet 2000 pour deux ans suite au départ de Daniel Burnotte qui devient chef de cabinet du ministre Daras;
- démission de Jean-Luc Ronald le 8 décembre 2000 suite à son élection en tant que bourgmestre à Ottignies – Louvain-La-Neuve.

## 7. Les Cadres<sup>21</sup>

Chambre de Représentants	11
Sénat	6
Conseil Régional Wallon	14
Conseil de la Communauté française	18
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	14
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	3
Conseillers provinciaux	42
Députés permanents	-
Conseillers communaux	475
Echevins	56
Bourgmestres	3
Conseillers CPAS	186
Présidents CPAS	12

## 8. Le Personnel

### 8.1. Fonctions principales

- Les secrétaires fédéraux	Bauduin Jacques, Defeyt Philippe, Ernst Brigitte
- Le Bureau du Conseil de Fédération	Trussart Alain
- Le département « Conseil – Etude – Prospective »	Bouchat Thérèse-Marie (a.i.), Carton Luc
- Le département « Animation Politique »	Cosyns Caroline
Cellule des Politiques Locales	Lucas Michaël
Formation (des militants)	Cosyns Caroline
Action/Accueil	Pelzer Benoît
Alliances pour le Développement Durable	Derenne Christophe
- Le département « Communication »	Devos Pascal
- Le département « Ressources »	Brouir Claude

### 8.2. Collaborateurs parlementaires (sauf les adjoints administratifs)

- Parlement fédéral :	7
- les conseils régionaux :	5
- les conseils communautaires :	6

<sup>21</sup> Après les élections communales et provinciales du 8 octobre 2000.

### 8.3. Le nombre global des collaborateurs au siège du parti

Il y a environ 150 permanents (contrats à durée indéterminée) au service du parti, des groupes parlementaires, des assemblées parlementaires et des Régionales (110 Equivalents Temps Plein).

## 9. Les Membres

### 9.1. Distribution par Régionale

	2000	2001	+/-
Arlon-Marche-Bastogne	163	169	+ 6
Brabant Wallon	635	624	- 11
Bruxelles	656	686	+ 30
Charleroi	207	196	- 11
Dinant-Philippeville	183	184	+ 1
Eupen	69	230	+ 161
Huy-Waremme	226	405	+ 179
Liège	437	212	- 225
Mons-Borinage	243	333	+ 90
Namur	336	75	- 261
Neufchateau-Virton	66	78	+ 12
Picardie	253	231	- 22
Centre-Soignie	170	199	+ 29
Thuin	117	115	- 2
Verviers	327	320	- 7
La Flandre	4	0	- 4
<b>Total</b>	<b>4.092</b>	<b>4.057</b>	<b>- 35</b>

### 9.2. Distribution par sexe

	Hommes	Femmes	Inconnu	Total
2000	2.552	1.528	12	4.092
2001	2.473	1.571	13	4.057

### 9.3. Distribution par âge

	2000	2001
0-30	201	195
31-50	1.465	1.430
51 +	927	921
Inconnu	1.499	1.511
<b>Total</b>	<b>4.092</b>	<b>4.057</b>

11. Comptes du Parti<sup>22</sup>

	1997	1998
<b>Produits courants</b>	<b>108.767.571</b>	<b>108.779.045</b>
- Dotations	30.432.447	30511980
Chambre	14.834.409	14.874.147
Sénat	15.598.038	15.637.833
- ASBL «Dons»	-	-
- Dons, donations ou legs	-	10.000
- Contributions des groupes	75.218.142	76.373.697
Chambre	8.387.070	8.512.080
Sénat	7.094.309	7.205.396
Assemblée communautaire	6.030.458	5.000.000
Assemblée régionale	14.601.473	11.920.035
CRW	12.149.924	12.307.716
Autres	26.954.908	31.428.470
- Contributions des composantes	-	-
- Cotisations des membres	389.800	374.850
- Revenus du patrimoine immobilier	-	-
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	2.267.886	885.571
- Prestations diverses	459.296	622.947
<b>Charges courantes</b>	<b>(106.038.145)</b>	<b>(118.594.549)</b>
- Dotations	33.674.479	41.514.730
Fédérations et sections locales	16.589.318	15.306.289
Associations et groupements liés au parti	17.085.161	26.208.441
- Services et biens divers	35.637.195	65.017.178
Charges relatives aux bâtiments	4.289.888	4.636.978
Frais de fonctionnement administratif	17.613.669	20.112.961
Publications	-	284.595
Frais de publicité, de propagande et d'assemblées de parti	13.149.280	15.565.663
Frais de propagande en période électorale	-	-
Charges diverses	584.358	-
- Charges de personnel	25.806.917	24.416.981
- Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	2.684.892	2.484.547
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances	-	-
- Provisions pour risques et charges	8.050.000	9.367.860
- Charges fiscales courantes	184.662	210.234
<b>Résultat courant avant résultat financier</b>	<b>2.729.426</b>	<b>(9.815.504)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1.281.958</b>	<b>1.459.423</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(1.252.414)</b>	<b>182.716</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2.758.970</b>	<b>-8.173.365</b>

<sup>22</sup> Source : Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Documents Parlementaires*, 2171/1 (SO 1998-1999) (Chambre), 1246/001-002 (SO 2000-2001) (Chambre) et 1785/001-002 (SO 2001-2002) (Chambre).

	1999	2000	2001
<b>Produits courants</b>	<b>170.188.344</b>	<b>223.447.153</b>	<b>253.391.331</b>
- Contributions publiques belges	112.215.667	142.121.549	163.402.347
- Autres contributions	48.860.653	70.767.100	67.928.154
Entités liées non consolidées	2.623.956	1.763.937	-
Mandataires	46.236.697	69.003.163	67.928.154
Autres	-	-	-
- Cotisations des membres	1.045.910	1.494.227	1.506.341
- Revenus du patrimoine immobilier	1.540.696	977.633	1.417.721
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	6.330.810	8.044.201	19.136.769
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	194.608	42.443	-
- Produits divers	-	-	-
<b>Charges courantes</b>	<b>(169.410.558)</b>	<b>(233.968.441)</b>	<b>(229.120.739)</b>
- Approvisionnements et travaux en cours	-	-	-
Achats	-	-	-
Variation de stock et de travaux en cours	-	-	-
- Dotations	12.173.521	19.514.638	31.060.481
Entités liées non consolidées	5.948.975	11.739.746	21.681.244
Mandataires	-	-	-
Autres	6.224.546	7.774.892	9.379.237
- Services et biens divers	111.008.598	128.805.352	77.680.116
Charges relatives aux bâtiments	9.242.003	12.900.041	14.256.841
Charges de fonctionnement administratif	56.770.726	49.690.468	50.733.021
Charges de publications	-	-	849.161
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	44.806.079	66.214.843	10.942.087
Charges diverses	189.790	-	899.006
- Charges de personnel	33.612.324	59.728.392	64.642.000
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	14.935.009	18.787.003	22.136.094
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	421	-	-
- Provisions pour risques et charges	(2.782.794)	6.705.631	32.156.701
- Autres charges sur activités courantes	463.479	427.425	1.997.200
- Charges portées à l'actif	-	-	(551.854)
<b>Résultat courant avant résultat financier</b>	<b>777.786</b>	<b>(10.521.288)</b>	<b>24.270.593</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>127.332</b>	<b>73.263</b>	<b>(868.943)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(44.875)</b>	<b>(2.126.553)</b>	<b>206.822</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>860.243</b>	<b>(12.574.578)</b>	<b>23.608.471</b>

## 10. Publications

### *Périodiques*

- *La Quinzaine* : bimensuel du mouvement à destination des membres et sympathisants (éditeur responsable : Alain Trussart, secrétaire de rédaction : Pascale Toussaint).
- *Le Réseau* : trimestriel à destination des élus locaux (éditeur responsable : Michaël Lucas, secrétaire de rédaction : Jean Thiel).
- Les 15 Régionales publient chacune un bulletin régional mensuel.

### *Brochures*

- *Découverte d'un parti en mouvement* : plaquette d'accueil des sympathisants et nouveaux membres.
- *20 ans d'ECOLO*, avril 2000.
- *Des communes citoyennes, solidaires et durables – Plate-forme Ecolo 2000*.
- *REE : Rencontres Ecologiques d'été* : publié une fois par an.
- Catalogues de formations Ecolo.

## PARTI SOCIAL CHRETIEN (PSC)<sup>23</sup>

### 1. Le Congrès

- 20 mai 2000, Liège. Congrès électoral : approbation du programme électoral pour les élections communales et provinciales «Penser à vous à chaque moment de votre vie». Participants : environ 800 personnes.
- 25 novembre 2000, Louvain-la-Neuve. «Les membres ont la parole.» Participants : environ 900 personnes.
- 9 juin 2001, Liège. Approbation de la Charte de l'humanisme démocratique. Participants : environ 1.200 personnes.

### 2. Le Conseil Général

Dans les années 2000 et 2001, le Conseil Général – inscrit dans les statuts du parti – ne s'est pas réuni.

#### 2.1. Composition

Art. 33 des statuts : «Le Conseil Général se compose :

- du Comité directeur [Bureau politique élargi]<sup>24</sup>;
- des Présidents des Comités d'arrondissement<sup>25</sup>;
- des délégués d'arrondissement (à raison d'un délégué par tranche de 500 membres régulièrement inscrits);
- des Ministres;
- des Ministres d'Etat;
- des parlementaires;
- des Députés permanents;
- d'un membre choisi en son sein par le Groupe PSC de chaque Conseil provincial;
- des Présidentes des Comités d'arrondissements des Femmes du PSC, des Jeunes du PSC, de l'Association des Mandataires locaux et des Aînés du PSC<sup>26</sup>;
- de toute personne que le Comité directeur estime utile de consulter.»

<sup>23</sup> Le 18 mai 2002, le PSC est devenu le Centre Démocrate Humaniste (CDH), s'accompagnant d'une grande réforme statutaire.

Pour les années 2000 et 2001, la modification la plus récente aux statuts du PSC a eu lieu au Congrès du 17 janvier 1998.

<sup>24</sup> Pendant les années 2000 et 2001 le Comité directeur (inscrit dans les statuts) est progressivement substitué par le Bureau politique élargi (non-statutaire). Le Comité directeur se composait avec voix délibérative du Président national, des Présidents d'arrondissement, des chefs de groupes des assemblées législatives et de la Président(e) national(e) des Femmes, des Jeunes et des Mandataires locaux; avec voix consultative e.a. des Ministres et du Commissaire européen, des Présidents des assemblées législatives, du Secrétaire général, de la Secrétaire générale des Femmes et du Secrétaire général des Jeunes.

<sup>25</sup> Ce sont les Présidents d'arrondissements. Ils ont été élus le premier semestre de 2001.

<sup>26</sup> Lorsque ces organisations sont régulièrement structurées au niveau des arrondissements.

Art. 34 des statuts : «*Le Conseil Général est présidé par le Président national du parti ou à défaut par un membre désigné par le Comité directeur [Bureau politique élargi].*»

## 2.2. Fréquence des réunions

Pas de périodicité, statutairement à l'initiative du Comité directeur (Bureau politique élargi).

## 2.3. Compétences

Art. 34 des statuts : «*Le Comité directeur [le Bureau politique élargi] convoque le Conseil Général pour le consulter sur toute question politique qui requiert son avis. Le Conseil Général ne peut exprimer son avis qu'à titre indicatif, sauf en cas d'application de l'article 35.*»

Art. 35 des statuts : «*En cas d'urgence constatée par le Comité directeur [le Bureau politique élargi], le Conseil Général remplace le Congrès pour la mission qui lui est délimitée par le Comité directeur.*»

## 2bis. L'Assemblée Générale

En 2000 et 2001, l'Assemblée Générale n'était pas inscrite dans les statuts du parti.

### 2.1. Composition

L'Assemblée générale est présidée par Drion Dominique. Elle est composée de :

– avec droite de vote :  
*des parlementaires*

Europe  
Chambre

Grosch Mathieu, Hansenne Michel  
Arens Josy (remplacent Jean-Pol Poncelet depuis le 23 août 2001), Detremmerie Jean-Pierre, Fourneaux Richard, Grafé Jean-Pierre, Langendries Raymond, Lefèvre Jacques, Milquet Joëlle, Paqué Luc, Smets André, Viseur Jean-Jacques  
Barbeaux Michel, Dallemagne Georges, Nyssens Clotilde, Willame Magdeleine

Sénat

Région Wallonne

Antoine André, Bouchat André, Charlier Philippe, Corbisier Anne-Marie, de Lamotte Michel, Etienne Jacques, Hollogne Guy, Keutgen Elmar, Lebrun Michel, Liénard Albert, Namotte André, Scharff Pierre, Seneca Georges, Thissen René

Région Bruxelloise	Cerexhe Benoît, De Groote Julie, Fraiseur Béatrice, Grimberghs Denis, Lemaire Michel, Riguelle Joël
Communauté française	De Groote Julie, Elsen Marc, Grimberghs Denis et les PSC-membres du Parlement Wallon sauf Keutgen Elmar (voir ci-dessus)
Communauté germanophone	Chantraine Hubert, Gehlen Albert, Heinen-Knaus Moni, Hilligsmann Marie-Louise, Maraite Joseph, Meyer Patrick, Schröder Wilfred, Schunck Manfred, Thiemann Gabriele
<i>des présidents d'arrondissements (depuis le premier semestre de 2001)</i>	Bernard André, Bintein Patrick, Buxant Damien, Chantraine Hubert, Colin Jean-Pol, De Lidekerke Bertrand, Delitte Jean-Pierre, Deschietere Guy, Di Antonio Carlo, Drion Dominique, Du Bus André, Goddaert Denis, Goes Benjamin, Guisset Catherine, Henry Josette, Lemaire Pierre, Mager Alain, Massart Jean-Benoît, Peremans Vincent, Remy Dominique, Salembier Fabrice, Van Den Steen Yvan
<i>des présidents d'association</i>	
Femmes	Fraiseur Béatrice
Jeunes	Simar Jean-Michael
Aînés	Houtart Edouard
Mandataires locaux	Namotte André
<i>des secrétaires nationaux</i>	Arens Josy, Colson Alda (démissionnaire en octobre 2001), De Groote Julie, Brotcorne Christian, Barbeaux Michel, Moussaoui Fatima, Matz Vanessa, Dallemagne Georges, Tounquet Annaïg, Nyssens Clothilde, Matthis Philippe, Fourneaux Richard, Laurent Gilbert
<i>d'un représentant des sections locales par arrondissement</i>	les représentants ne sont pas toujours les mêmes
<i>de 18 représentants des mandataires locaux</i>	les représentants ne sont pas toujours les mêmes
- sans droite de vote :	
- de membres qui désirent interpeller et qui se sont inscrits pour le faire;	
- de délégations externes qui souhaitent exposer une problématique;	
- de citoyens qui en font la demande;	
- des chargés de mission.	

## 2.2. Fréquence des réunions : mensuelle

## 2.3. Compétences

L'Assemblée générale est l'organe de décision du Parti. Elle définit :

- les grandes orientations politiques;
- les positions sur des thèmes ou des dossiers;
- les initiatives d'animation.

Elle assure également le contrôle de la direction du parti.

## 3. Le Bureau politique élargi<sup>27</sup>

### 3.1. Composition

- Avec voix délibérative :

*La Présidente nationale du parti*

Milquet Joëlle

*Les Vice-Présidents du parti*

Antoine André, Poncelet Jean-Pol (jusqu'au 13 octobre 2000), Cerexhe Benoît

*Les Présidents de Groupe parlementaires*

Europe

Hansenne Michel

Chambre des Représentants

Poncelet Jean-Pol (remplacé le 23 août 2001 par Langendries Raymond)

Sénat

Thissen René

Région Wallonne

Antoine André

Région Bruxelloise

Cerexhe Benoît

Communauté française

Corbisier Anne-Marie

Communauté germanophone

Schunck Manfred

*Les parlementaires*

*voir ci-dessus*

*Les présidents d'arrondissement*

*voir ci-dessus*

*Le Secrétaire politique*

Viseur Jean-Jacques

*L'administrateur*

Crohain Clément

*Les Secrétaires nationaux*

*voir ci-dessus*

- Avec voix consultative :

Le Bureau est également élargi aux secrétaires politiques des Groupes parlementaires, au secrétaire général du CEPESS et, en fonction des dossiers évoqués, aux collaborateurs du parti, des groupes parlementaires ou du CEPESS.

### 3.2. Fréquence des réunions : au moins une fois par semaine (lundi matin)

<sup>27</sup> En 2000 et 2001, le Bureau politique élargi (non-statutaire) s'est progressivement substitué au Comité directeur (art. 36 des statuts et suivants).

### 3.3. Compétences

Le Bureau politique est l'organe de décision politique du parti. Il prépare en outre les dossiers politiques pour décision à l'Assemblée générale.

## 4. Les Chefs de Groupe<sup>28</sup>

### 4.1. Composition

<i>La Présidente du parti</i>	Milquet Joëlle
<i>Les Chefs des Groupes parlementaires</i>	
Europe	Hansenne Michel
Chambre des Représentants	Poncelet Jean-Pol (remplacé le 23 août 2001 par Langendries Raymond)
Sénat	Thissen René
Région Wallonne	Antoine André
Région Bruxelloise	Cerexhe Benoît
Communauté française	Corbisier Anne-Marie
Communauté germanophone	Schunck Manfred
<i>Le Secrétaire politique</i>	Viseur Jean-Jacques

4.2. *Fréquence des réunions* : hebdomadaire (lundi)

### 4.3. Compétences

Ce «bureau restreint» prépare l'activité parlementaire, prépare les décisions du Bureau politique.

## 5. Le Comité des Sages

### 5.1. Composition

Présidé par Jean Hallet, le Comité des Sages se compose du président national du parti, des chefs de groupes parlementaires, du président des aînés du PSC, de la présidente des femmes PSC et du président des jeunes PSC.

5.2. *Fréquence des réunions* : en cas de litiges ou de conflits de personnes

### 5.3. Compétences

Le Comité des Sages doit formuler à l'Assemblée générale des propositions en vue de règlement de litiges ou de conflits de personnes.

<sup>28</sup> Il s'agit d'un groupe de travail informel, pas inscrit dans les statuts.

## 6. Elections internes

Dans le courant du premier semestre de 2001, des élections internes (présidence, bureau, comité) ont eu lieu au niveau local et au niveau des arrondissements. Pour les nouveaux présidents d'arrondissements, voir ci-dessus.

## 7. Les Cadres<sup>29</sup>

Chambre de Représentants	10
Sénat	5
Conseil Régional Wallon	14
Conseil de la Communauté française	16
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	6
Parlement européen	1
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	9
Conseillers provinciaux	67
Députés permanents	-
Conseillers communaux	870
Echevins	225
Bourgmestres	62
Conseillers CPAS	300
Présidents CPAS	57

## 8. Le Personnel

### 8.1. Fonctions principales

- La Présidente du parti	Milquet Joëlle
- Les Vice-présidents du parti	Antoine André, Poncelet Jean-Pol (jusqu'à le 13 octobre 2000), Cerexhe Benoît
- Le Secrétaire politique	Viseur Jean-Jacques
- Les Secrétaires nationaux :	
Agriculture	Arens Josy
Associatif	Colson Alda (démissionnaire en octobre 2001)
Culture	De Groote Julie
Environnement	Brotcorne Christian
Fonction publique	Barbeaux Michel
Intégration	Moussaoui Fatima
Intérieur - immigration	Matz Vanessa
International	Dallemagne Georges

<sup>29</sup> Après les élections communales et provinciales du 8 octobre 2000.

Jeunesse	Tounquet Annaïg
Justice – société	Nyssens Clothilde
Mobilité	Matthis Philippe
PME – Classes moyennes	Fourneaux Richard
Personnes handicapées	Laurent Gilbert
– <i>Le staff national :</i>	
Secrétaire général	Di Antonio Carlo
Directeur département politique	Frippiat Gaëtan
Directeur département communication	Raviart Alain
Directeur département animation	Lutgen Benoît
Directeur département structures internes	Brouillard Jean-François
Centre d'études (CEPESS)	
Secrétaire général	Michel Etienne
Secrétaire administratif	Servais André
Centre de formation (CPCP) <sup>30</sup>	
Président	Bertrand Marc
Administrateur-délégué	Di Antonio Carlo
– <i>Les associations :</i>	
Aînés du PSC	Houtart Edouard
Association des mandataires locaux	Namotte André
Les jeunes PSC	Simar Jean-Michael
Les femmes PSC	Fraiteur Béatrice

### 8.2. Collaborateurs parlementaires (hors secrétariats)

– <i>Parlement fédéral :</i>	
Chambre	6
Sénat	6
– <i>Parlement wallon :</i>	8
– <i>Parlement de la Communauté française :</i>	5
– <i>Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale :</i>	5
– <i>Conseil de la Communauté germanophone :</i>	3

### 8.3. Le nombre global des collaborateurs au siège du parti (hors secrétariats)

- Département politique (sans compter le directeur) : 3
- Département communication (sans compter le directeur) : 2
- Département animation (sans compter le directeur) : 2
- Département structures internes (sans compter le directeur) : 2
- Département secrétariat général : 1
- CEPESS (sans compter le secrétaire général et le secrétaire administratif) : 5
- CPCP (sans compter le président et l'administrateur-délégué)<sup>31</sup> : 9

<sup>30</sup> Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation.

<sup>31</sup> Le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP) est le centre de formation du PSC.

## 9. Les Membres

## 9.1. Distribution par arrondissement

	2000	2001	+/-
Arlon	397	386	- 11
Ath	412	364	- 48
Bastogne	382	312	- 70
Bruxelles	1.968	1.908	- 60
Charleroi	1.293	1.198	- 95
Dinant	845	756	- 89
Huy	619	487	- 132
Liège	3.220	2.963	- 257
Marche	483	493	+ 10
Mons	1.108	1.061	- 47
Mouscron	291	319	+ 28
Namur	1.773	1.581	- 192
Neufchâteau	599	533	- 66
Nivelles	1.573	1.501	- 72
Philippeville	639	641	+ 2
Soignies	1.141	966	- 175
Thuin	1.031	992	- 39
Tournai	607	560	- 47
Verviers	1.773	1.735	- 38
Virton	388	375	- 13
Waremme	644	614	- 30
Flandres	58	49	- 9
FBA <sup>32</sup>	5	4	- 1
Belges résidant à l'étranger	13	13	+/- 0
<b>Total</b>	<b>21.263</b>	<b>19.812</b>	<b>- 1.451</b>

## 9.2. Distribution par sexe

	Hommes	Femmes	Total
2000	12.657	8.605	21.262
2001	11.925	7.887	19.812

<sup>32</sup> Les FBA sont les Forces Belges en Allemagne.

### 9.3. Distribution par âge

Renseignements non disponible

## 10. Publications

### Brochures

- *Programmes des communes et des provinces*, mai 2000.
- F. Brichaux, *Ma commune au quotidien*, Editions Luc Pire, mai 2000, 157 p.
- *Les cinq priorités du PSC pour les communes*, septembre 2000.
- *Plan de mobilité du PSC*, mars 2001.
- *Agriculture : notre champ de bataille*, mars 2001.
- *Le nouveau décret de la Saint Boniface en 5 questions...*, juillet 2001.
- *Le contrat associatif : pour la reconnaissance d'une société civile organisée*, août 2001.
- CEPESS, *Analyse de l'évolution des finances publiques*, novembre 2001.

### Périodiques

- *La Cyber-Lettre* : journal électronique du PSC; commentaires de l'actualité, l'agenda des réunions, manifestations, forums etc. (11 éditions en 2000, 10 en 2001).
- *Vous et Nous* : un mensuel d'information sur des thèmes d'actualité; première parution en décembre 2001 sur l'enseignement.
- *En Direct* : bulletin d'informations mensuel pour les responsables et mandataires locaux du PSC.
- *La Revue Politique* : bimestriel du Centre d'études politiques, économiques et sociales (CEPESS).
- *Le PAF «Participation - Animation - Formation»* : bulletin trimestriel d'information du Centre Pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP).

11. Comptes du Parti<sup>33</sup>

	1997	1998
<b>Produits courants</b>	<b>102.887.791</b>	<b>143.298.367</b>
- Dotations	74.601.739	74.954.580
Chambre	26.121.369	26.161.104
Sénat	24.390.882	24.430.680
Conseil régional wallon	24.089.488	24.362.796
- ASBL «Dons»	-	-
- Dons, donations ou legs	4.235.990	3.878.385
- Contributions des groupes	16.499.455	57.424.651
Chambre	4.700.000	16.540.000
Sénat	4.646.644	17.450.840
Assemblée communautaire	2.330.000	6.000.000
Assemblée régionale	4.822.811	17.433.811
Autres	-	-
- Contributions des composantes	-	-
- Cotisations des membres	1.358.306	1.223.134
- Revenus du patrimoine immobilier	-	-
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	1.033.131	1.332.644
- Prestations diverses	5.159.170	4.484.973
<b>Charges courantes</b>	<b>(87.138.201)</b>	<b>(144.672.511)</b>
- Dotations	6.882.182	11.200.441
Fédérations et sections locales	48.270	1.745.896
Associations et groupements liés au parti	6.833.912	9.454.545
- Services et biens divers	42.641.772	80.789.972
Charges relatives aux bâtiments	5.402.290	5.562.212
Frais de fonctionnement administratif	23.396.806	27.807.113
Publications	7.707.687	7.718.362
Frais de publicité, de propagande et d'assemblées de parti	5.773.539	37.467.299
Frais de propagande en période électorale	-	-
Charges diverses	361.450	2.234.986
- Charges de personnel	15.698.990	25.463.562
- Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	4.801.884	5.023.391
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances	-	-
- Provisions pour risques et charges	16.499.455	21.000.000
- Charges fiscales courantes	613.918	1.195.145
<b>Résultat courant avant résultat financier</b>	<b>15.749.590</b>	<b>(1.374.144)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1.624.410</b>	<b>1.895.068</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>48.604</b>	<b>15.225</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17.422.604</b>	<b>536.149</b>

<sup>33</sup> Source : Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Documents Parlementaires*, 2171/1 (SO 1998-1999) (Chambre), 1246/001-002 (SO 2000-2001) (Chambre) et 1785/001-002 (SO 2001-2002) (Chambre).

	1999	2000	2001
<b>Produits courants</b>	<b>155.924.415</b>	<b>154.391.537</b>	<b>166.398.533</b>
- Contributions publiques belges	136.504.012	136.448.461	149.159.804
- Autres contributions	4.685.517	5.355.204	5.190.588
Entités liées non consolidées	-	1.486.295	301.922
Mandataires	4.685.517	3.868.909	4.888.666
Autres	-	-	-
- Cotisations des membres	5.906.321	6.545.412	7.374.889
- Revenus du patrimoine immobilier	-	-	-
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	2.852.161	2.635.635	2.313.812
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	2.954.105	868.584	532.565
- Produits divers	3.022.299	2.538.241	1.826.875
<b>Charges courantes</b>	<b>(169.171.250)</b>	<b>(148.231.612)</b>	<b>(158.525.494)</b>
- Approvisionnements et travaux en cours	4.366.158	4.208.961	5.054.899
Achats	4.366.158	4.208.961	5.054.899
Variation de stock et de travaux en cours	-	-	-
- Dotations	3.753.704	3.855.142	2.248.005
Entités liées non consolidées	3.559.653	3.219.179	1.485.328
Mandataires	-	-	43.268
Autres	194.051	635.963	719.409
- Services et biens divers	166.659.911	68.887.992	76.250.504
Charges relatives aux bâtiments	6.850.347	6.392.498	6.027.084
Charges de fonctionnement administratif	45.903.605	41.227.836	49.485.775
Charges de publications	11.921.078	7.483.315	9.336.907
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	100.861.090	13.400.282	10.780.967
Charges diverses	1.123.791	384.061	619.771
- Charges de personnel	56.514.756	38.582.298	33.722.209
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	6.944.766	8.554.893	8.988.342
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	-	-	-
- Provisions pour risques et charges	(70.180.533)	23.073.602	30.823.602
- Autres charges sur activités courantes	1.112.488	1.068.724	1.437.933
- Charges portées à l'actif	-	-	-
<b>Résultat courant avant résultat financier</b>	<b>(13.246.835)</b>	<b>6.159.925</b>	<b>7.873.039</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1.523.365</b>	<b>924.393</b>	<b>1.658.630</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>334.106</b>	<b>(131.562)</b>	<b>(326.139)</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(11.389.364)</b>	<b>6.952.756</b>	<b>9.205.530</b>